

Proposition de texte à faire adopter et ajouter au PV de la commission

Cette année avec le logiciel Santorin, chaque note d'épreuve du bac en EPS a dû être remontée en étant découpée en 3 en fonction des attendus de lycée ou en 4 pour lycée professionnel. Au total les enseignants ont dû saisir 9 notes en lycée et 12 notes en lycée pro induisant une surcharge de travail importante et un temps de saisie conséquent. De plus, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés et dysfonctionnements dus à l'ergonomie du logiciel. Au-delà de l'augmentation potentielle du risque d'erreur, tout cela représente un travail qui n'a pas peu de sens.

Le texte officiel ne mentionne absolument pas l'imposition de remonter cette subdivision de la note. En effet, il est seulement précisé dans le BO: « *Pour chacune des trois épreuves, une note de 0 à 20 points est proposée par le jury certificatif. La note finale correspond à la moyenne des trois notes.* » Les derniers rapports de la commission d'évaluation nationale aux examens en EPS ne faisaient aucunement mention de cette absence de subdivision de la note comme un problème particulier et ne donnaient aucune recommandation sur ce point.

Ici, pour justifier ce nouveau travail, la seule explication fournie fût « c'est pour nos statistiques ». Or, si la volonté était de recueillir de manière exhaustive des données détaillées afin d'établir un véritable travail qualitatif collectif visant à corriger les effets délétères de l'évaluation sur l'EPS et de sa répartition des points des AFL, dans ce cas, et avec la promesse de modification du texte actuel, nul doute que la profession aurait compris, car les enseignants ne comprennent pas pourquoi, face à leurs retours professionnels unanimes et réitérés depuis 4 ans, le bon sens ne l'emporte toujours pas. Les notes augmentent, alors même que l'ensemble des spécialistes alerte sur la baisse des capacités de la jeunesse, que les profs d'EPS relèvent une baisse dans les performances des élèves. Nul besoin de grande recherche pour raisonnablement établir « l'hypothèse » que cette augmentation « artificielle » est due en grande partie à la baisse de la place accordée à la motricité, à l'activité sportive, dans la nouvelle évaluation, avec seulement 12 points sur 20.

Nous sommes attachés à un outil pour analyser le bac actuel, les écarts entre les APSA, les différences entre les filles et les garçons, entre les lycées pros ou généraux, entre public et privé,....etc. Outil qui doit permettre de garantir l'égalité républicaine, une même EPS sur l'ensemble du territoire et faire évoluer l'évaluation de l'EPS. Il est donc paradoxal, voire cocasse, que l'institution qui avec la suppression des référentiels nationaux a cassé le thermomètre commun de mesure du niveau des acquisitions des élèves en EPS, demande aujourd'hui aux enseignants un nouveau travail de saisie de données. Une nouvelle fonction pour maintenir l'organe, et le travail des statisticiens, car désormais la commission d'harmonisation n'en a plus que le nom et ressemble d'avantage à une commission de « dysharmonisation ». En effet, comment harmoniser des notes avec autant de barèmes locaux que de lycées? Comment établir des bilans chiffrés sans mesure commune ? A quoi cette commission peut-elle désormais servir ?

La commission nationale d'harmonisation a pouvoir de modifier à sa guise le texte sur l'évaluation, de revenir à des référentiels nationaux et d'accorder une plus grande part à la motricité, il s'agit d'une simple volonté, de choix pour l'avenir de l'EPS. En espérant être enfin entendu.

Les enseignant(e)s d'EPS réuni(e)s en sous-commission académique le .../...../ 2024 à